



Association RELAISOURDS

Siège social, maison diocésaine
6, Avenue Adolphe Max
69324 LYON 05

Lyon, le 19 novembre 2018

Lettre d'information

L'année 2018 a été riche pour notre association Relaisourds.

Regardons un peu en arrière pour ensuite nous projeter en avant.

Nouveaux statuts

A l'assemblée générale de mars 2018, Relaisourds a modifié ses statuts que vous trouverez ci-joints.

Notre nom : Association **Relaisourds** (d'un seul trait) et non plus RELAIS Sourds.

Site internet Relaisourds.

<http://relaisourds.e-monsite.com/>

20 ans

Les 14 et 15 avril, **Relaisourds a fêté ses 20 ans**, à Lyon. Nous étions 40. Journées fortes et chaleureuses.

Deux brochures de 16 et 20 pages relatent l'historique et l'action de l'association. En vente au prix de 10 € chacune.

Association privée de fidèles

Nous avons demandé au diocèse de Lyon et obtenu la reconnaissance « d'association privée de fidèles ». Vous trouverez la lettre signée du Cardinal Barbarin. Ainsi Relaisourds est **reconnue et participe à la mission de l'Église pour la formation chrétienne des Sourds**. Relaisourds reste une **association nationale de Sourds catholiques**.

Père Charles-Henri Bodin, prêtre du diocèse de Lyon et aumônier des Sourds, est le prêtre accompagnateur.

Pèlerinage des Sourds d'Europe à Lourdes

Relaisourds a été partenaire avec la CPSF, Coordination Pastorale des Sourds de France, et l'agence Bipel pour l'organisation du Premier pèlerinage des Sourds d'Europe, du 10 au 14 septembre 2018. Il a rassemblé 400 Sourds : d'Allemagne, de Corée du Sud, d'Espagne, de France, de Hongrie, d'Irlande, d'Italie, tous heureux et touchés par cette belle rencontre. Plusieurs membres de Relaisourds se sont engagés dans la préparation et l'animation.

Association RELAISOURDS
Article 1 : DÉNOMINATION Il est formé entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant pour titre « RELAISOURDS ». Sa durée est illimitée.
Article 2 : BUT RELAISOURDS a pour but de rassembler les personnes sourdes - cœurs, concrètes et laïcs - afin de favoriser leur unité et leur formation chrétienne, promouvoir leur engagement au service spirituel et moral des autres sourds et participer à la mission de l'Église catholique.
Article 3 : PRINCIPES FONDATEURS L'association RELAISOURDS se veut ouverte à tous, en particulier aux personnes sourdes et aux personnes entendantes souhaitant concourir à son but. Mais il importe qu'elle soit dirigée par des personnes sourdes, afin de souligner leur autonomie. Cette ouverture se manifeste aussi par le respect des modes de communication utilisés par ses membres et par les autres Sourds au service desquels ces membres s'engagent.
Article 4 : SIÈGE SOCIAL Le siège social se trouve à la Maison Saint Jean Baptiste, 6, avenue Adolphe Max, 69005 LYON.
Article 5 : COMPOSITION L'association se compose de membres actifs sourds et entendants. Les membres actifs versent une cotisation annuelle, participent à l'Assemblée générale avec voix délibérative. Seules les personnes sourdes sont éligibles au conseil d'administration de l'association.
Article 6 : ADHÉSION ET COTISATION Condition d'adhésion : le futur membre est parrainé par un ou deux membres actifs et son admission validée par le conseil d'administration. Les cotisations des membres actifs sont fixées par le conseil d'administration.
Article 7 : PERTE DE LA QUALITÉ DE MEMBRE La qualité de membre se perd : - par décès, - par démission, - par radiation prononcée par le conseil d'administration pour non paiement de la cotisation ou non respect des engagements pris, - par exclusion prononcée par le conseil d'administration pour motif grave.
Article 8 : CONSEIL D'ADMINISTRATION L'association est administrée par un conseil d'administration de 3 à 6 membres sourds. L'élection se fait à bulletins secrets. Ils sont élus pour trois ans et rééligibles. Le renouvellement se fait par tiers chaque année. Ils se réunissent au moins une fois tous les six mois, sur convocation du président ou à la demande de la moitié de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire.



DECRET DE RECONNAISSANCE ad experimentum DES STATUTS D'UNE ASSOCIATION PRIVÉE DE FIDÈLES
Après avoir pris connaissance des statuts proposés par l'Association RELAISOURDS ;
En application des canons 298 et suivants du Code de droit canonique, qui régissent les associations de fidèles ;
Nous, Cardinal Philippe BARBARIN , Archevêque de Lyon,
reconnaissons <i>ad experimentum</i> pour une durée de trois ans, les statuts de l'association privée de fidèles RELAISOURDS .
Donné à Lyon, le 18 mai 2018
 Philippe BARBARIN Archevêque de Lyon
 Par mandatement, Charles CHASSARD Chancelier
Archevêché de Lyon - Chancellerie - 7, place Saint Irénée - 69321 Lyon cedex 05 - Tél. 04 26 20 52 05 (accueil archevêché)





Actions 2019 -2020

Week-end de formation à Paris, samedi 26 et dimanche 27 janvier 2019

à la Maison de La Salle, 78 A, rue de Sèvres, PARIS 7^e.
Thème : « **La joie et l'allégresse** » Lettre exhortation apostolique du Pape François. Nous sommes tous appelés à la sainteté. Le programme vous sera envoyé bientôt.

Formation catéchétique de base,

« **Relaisourds 2** » pour les sourds adultes.

Durée 2 ans, 3 ou 4 week-ends par an.

Pèlerinage national des Sourds à Nevers, en mai ou juin 2019

Suite au souhait des pèlerins de Lourdes...
3 ou 4 jours, au couvent St Gildard, à Nevers, Nièvre, Sainte Bernadette, devenue Sœur Marie Bernard, a vécu de 22 ans à sa mort à 35 ans.
Son corps intact repose dans la chapelle.



Retraite spirituelle pour les Sourds, Du 24 au 30 août 2019, au Centre spirituel de La Sagesse à Saint-Laurent-sur-Sèvre, Vendée

Retraite prêchée par le Père Jérôme de la Roulière,
avec une interprète LSF.

C'est la maison mère des Sœurs de La Sagesse qui ont ouvert et dirigé plusieurs écoles pour jeunes sourds, en France et dans le monde. Saint-Laurent-sur-Sèvre, à 10 km de Cholet, est une charmante petite ville. La maison de La Sagesse est entourée d'un immense et beau parc.

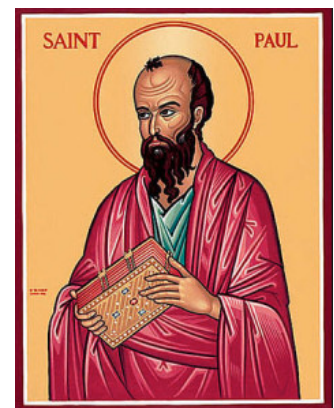


Croisière-pèlerinage

« Sur les pas de Saint-Paul »

En projet :
printemps
ou automne 2020

Méditerranée, Grèce,
Turquie, etc.



Le Conseil d'administration : *Michelle Bonnot, Dominique Charlon,
Dominique Prégniard, Albane Gouthe, Pierre Van Duyse.*